



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication :

0 071 567
B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

- (45) Date de publication du fascicule du brevet : **28.08.85**
- (51) Int. Cl.⁴ : **A 63 C 19/00, A 63 B 47/00**
- (21) Numéro de dépôt : **82810221.0**
- (22) Date de dépôt : **21.05.82**

(54) Court de tennis.

- (30) Priorité : **04.06.81 CH 3668/81**
- (43) Date de publication de la demande :
09.02.83 Bulletin 83/06
- (45) Mention de la délivrance du brevet :
28.08.85 Bulletin 85/35
- (84) Etats contractants désignés :
AT BE DE FR GB IT LU NL SE
- (56) Documents cités :
AT-A- 361 816
CH-A- 164 870
GB-A- 216 715
US-A- 3 779 547

- (73) Titulaire : **Trottet, Pierre**
Le-Coulet
CH-1165 Allamand (CH)
- (72) Inventeur : **Trottet, Pierre**
Le Coulet
CH-1165 Allamand (CH)
- (74) Mandataire : **Roth, Pierre et al**
PIERRE ARDIN & CIE 22, rue du Mont-Blanc
CH-1211 Genève 1 (CH)

EP 0 071 567 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

L'invention a pour objet un court de tennis. Les courts de tennis usuels sont aménagés à même le sol, dans un plan parfaitement horizontal. On prévoit généralement un empierrement assurant une certaine stabilité du sol, que l'on recouvre de terre, de sable et/ou d'une couche de béton ou autre matériau rigide ou semi-rigide.

Par le brevet US-A-3.779.437, on connaît déjà un court de tennis formé d'éléments disposés côte à côte sur une armature de support démontable et déplaçable.

Le court de tennis selon l'invention comprend un panneau composé d'un seul ou de divers éléments et supporté par une armature, ledit court étant déplaçable. Il est caractérisé en ce que l'armature de support est montée sur un pivot orienté dans l'axe longitudinal du court et est munie de vérins destinés à ajuster l'inclinaison latérale dudit panneau.

Le dessin annexé représente schématiquement et à titre d'exemple, une forme d'exécution du court de tennis selon l'invention.

La figure 1 est une vue de dessus.

La figure 2 est une vue en bout dans une première position.

La figure 3 est une vue en bout dans une seconde position.

La figure 4 représente un accessoire destiné à alimenter un appareil renvoyeur de balles.

Le court de tennis représenté au dessin comprend un panneau 1 en bois aggloméré ou autre matériau aggloméré, tel que celui qui est commercialisé sous la désignation « Eternit »,® disposé sur une armature métallique 2, montée sur un pivot 3, orienté dans son axe longitudinal. Des vérins 4 disposés au voisinage des bords longitudinaux de l'armature 2 permettent d'ajuster l'inclinaison latérale du panneau 1 qui présente le long d'un de ses bords longitudinaux une gouttière 5. Une faible inclinaison latérale du panneau 1 telle que représentée à la figure 3, permet l'écoulement de l'eau de pluie dans la gouttière 5. On évite ainsi toute accumulation d'eau sur le panneau 1 en cas de pluie et les détériorations de la surface du panneau 1 qui pourraient en résulter. D'autre part, il est possible d'utiliser le court très peu de temps après que la pluie s'arrête de tomber.

En équipant la gouttière 5 d'une bande transporteuse 6, entraînée par un moteur électrique, on peut, dans cette position légèrement inclinée du court 1, collecter les balles de tennis hors jeu dans la gouttière 5 et les transporter vers une extrémité du court 1. En disposant à cette extrémité de la gouttière 5 d'un ramaiseur de balles 7, comprenant également une bande transporteuse 8, entraînée par un moteur électrique, on peut déverser ces balles dans le réceptacle 9 d'un appareil renvoyeur de balles (non représenté) permettant à un joueur de s'entraîner seul sur le court.

Il est, bien entendu, possible de recueillir les

balles amenées à une extrémité de la gouttière 5 par la bande transporteuse 6 dans un logement branché sur une soufflerie qui les propulse vers le renvoyeur de balles.

5 Dans le cas où le panneau 1 est réalisé en « Eternit »® ou tout autre matériau tendant à se dilater sous l'effet de la chaleur, il est préférable de disposer côté à côté sur l'armature métallique 2 des éléments de panneau et de les maintenir au contact les uns des autres au moyen d'organes élastiques tels que des ressorts de compression disposés entre les bords de l'armature métallique 2 et les éléments de panneau voisins de ces bords et de monter sous l'armature 2 un vibreur destiné à faciliter le rapprochement de ces éléments.

10 Parmi les autres avantages que représente le court de tennis décrit ci-dessus, il y a lieu de signaler la possibilité de le transférer, sans détérioration aucune, en un autre lieu.

20

Revendications

25 1. Court de tennis comprenant un panneau (1) composé d'un seul ou de divers éléments et supporté par une armature (2), ledit court étant déplaçable, caractérisé en ce que l'armature de support (2) est montée sur un pivot (3) orienté dans l'axe longitudinal du court et est munie de vérins (4) destinés à ajuster l'inclinaison latérale dudit panneau (1).

30 2. Court de tennis selon la revendication 1, caractérisé en ce que le panneau (1) présente le long d'un de ses bords longitudinaux une gouttière (5) dans laquelle est engagée une première bande transporteuse (6) entraînée par un moteur.

35 3. Court de tennis selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'il comprend une seconde bande transporteuse (8) entraînée par un moteur, disposée dans une enceinte à l'extrémité de débit de la première bande transporteuse (6), pour recueillir des balles amenées par la première bande transporteuse et les transférer dans un appareil renvoyeur de balles.

40

Claims

50 1. A tennis court comprising a panel (1) including one or diverse elements and supported by a frame (2), the court being displaceable, characterized in that the supporting frame (2) is mounted on a pivot (3) oriented along the longitudinal axis of the court and is provided with jacks (4) so as to adjust the lateral inclination of said panel (1).

55 2. A tennis court according to claim 1, characterized in that the panel (1) is provided along one of its longitudinal edges with a gutter (5) in which a first conveyor belt (6) is driven by a motor.

60 3. A tennis court according to claims 1 and 2,

characterized in that it is provided with a second conveyor belt (8) driven by a motor disposed in an enclosure at the discharge end of the first conveyor belt (6) for collecting the balls carried by the first conveyor belt and transferring them into a ball returning apparatus.

Patentansprüche

1. Tennisplatz bestehend aus einer Platte (1), welche ein oder mehrere Elemente umfaßt und von einem Gerüst (2) getragen ist, wobei der genannte Tennisplatz versetzbar ist, dadurch gekennzeichnet, daß das Traggerüst (2) auf einer in

der Längsachse des Tennisplatzes verlaufenden Drehstange (3) montiert und mit Stellgliedern (4) versehen ist, die dazu bestimmt sind, die seitliche Neigung der genannten Platte (1) einzustellen.

5 2. Tennisplatz nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Platte (1) entlang einer ihrer Längsseiten eine Rinne (5) aufweist, in der ein erstes, von einem Motor angetriebenes Förderband (6) angebracht ist.

10 3. Tennisplatz nach den Ansprüchen 1 und 2, dadurch gekennzeichnet, daß er ein zweites von einem Motor angetriebenes Förderband (8) aufweist, das in einer Einfassung am Ende des ersten Förderbandes (6) angebracht ist, um die vom ersten Förderband zugeführten Bälle zu sammeln und sie zu einer Ballmaschine zu befördern.

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

FIG. 1

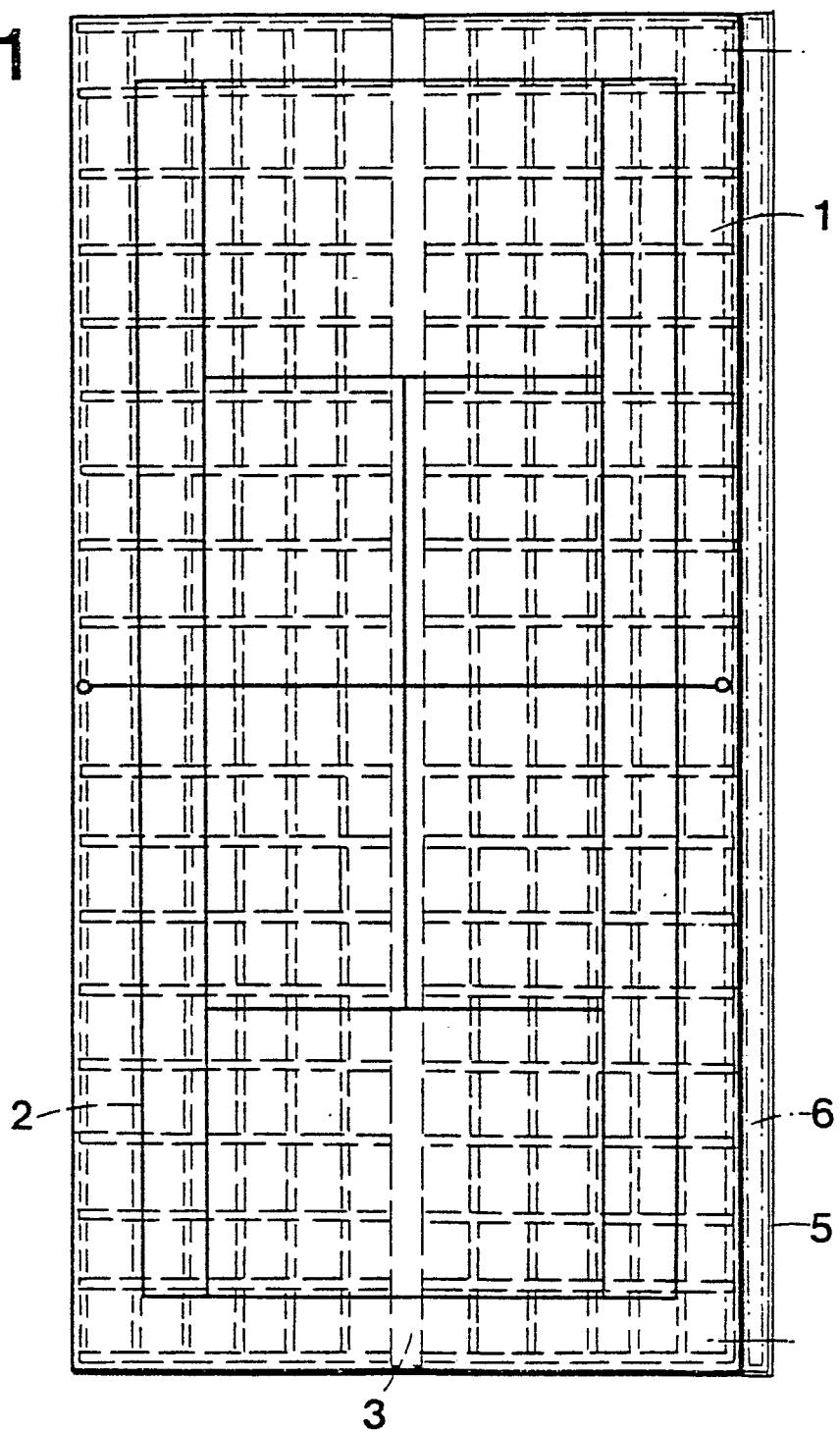
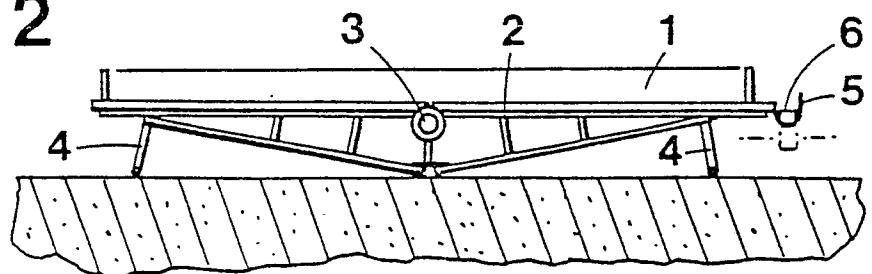


FIG. 2



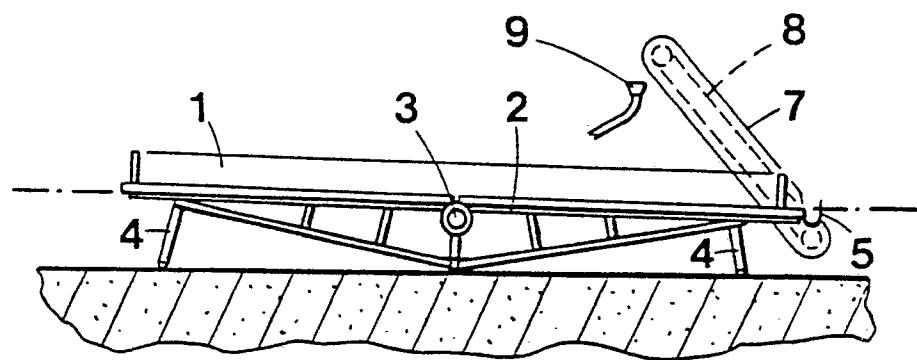


FIG. 3

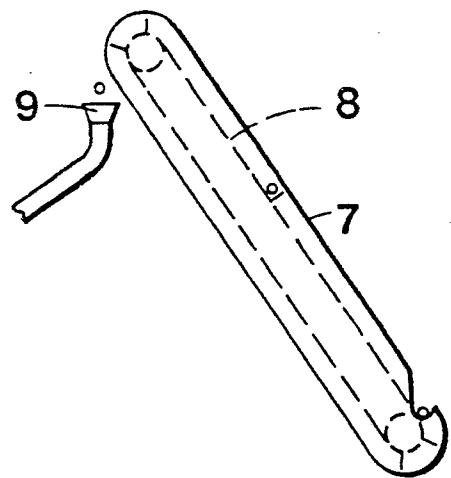


FIG. 4